



CONFERENCE ANNUELLE DU CAPITAL-INVESTISSEMENT

- **Plus de 900 participants**
- **Un engagement de la profession dans le soutien aux entreprises**

Paris le 8 avril 2009,

La 12^{ème} conférence annuelle du Capital Investissement organisée hier par l'AFIC (Association Française des Investisseurs en Capital), a été l'occasion de réunir plus de 900 participants, particulièrement mobilisés cette année autour du thème « 2009, le moment d'investir ? ».

La conférence a d'abord permis un rappel des principaux chiffres de la profession en 2008, avec des investissements à hauteur de 10 milliards d'euros dans près de 1 600 entreprises, un effectif en hausse par rapport à 2007 et composé à plus de 80% de PME/PMI ; dans le même temps, les levées de fonds ont atteint un plus haut historique à 12,7 milliards d'euros. Mais l'année 2009 est marquée par l'incertitude de l'évolution tant des levés de fonds que des investissements.

Les débats et interventions d'acteurs du Capital Investissement, tous segments confondus, ont porté sur ces questions et sur les thèmes d'actualité de la profession pour l'année 2009.

Dans un contexte économique difficile, Pierre de Fouquet a souligné l'importance du rôle joué par le Capital Investissement dans la chaîne de financement des entreprises. Il constitue en effet aujourd'hui la seule source de capitaux disponible pour répondre aux besoins en fonds propres des PME.

Pour illustrer l'engagement de la profession en leur faveur, Pierre de Fouquet a rappelé la récente signature (le 6 avril) par l'AFIC de la convention de partenariat avec la Médiation du crédit aux entreprises qui vise à accélérer le rythme d'investissement dans les PME des fonds ouvrant droit à l'exonération de l'ISF ainsi que le traitement par les acteurs du Capital Investissement des dossiers d'entreprises présentés par la Médiation.

S'agissant des perspectives de levées de fonds, la présentation par l'AFIC et OpinionWay des résultats du 1^{er} baromètre investisseurs institutionnels et Capital Investissement a été rassurante puisque l'étude indique que les investisseurs institutionnels ont globalement l'intention de maintenir voire d'augmenter pour 2009 leur allocation au Capital Investissement (étude complète sur www.afic.asso.fr).

Les débats ont également porté sur le ralentissement des opérations de LBO et la situation des sociétés en portefeuille. A cet égard, Pierre de Fouquet a annoncé l'élaboration par l'AFIC d'un code de bonnes pratiques pour la gestion des LBO en difficulté. Ce code répondra à 2 principes :

- si la société sous LBO n'est pas elle-même confrontée à des problèmes de financement, les éventuelles difficultés au niveau de la holding ne doivent pas impacter la société opérationnelle ;
- si cette dernière est confrontée à des besoins de capitaux, les fonds d'investissement déjà présents ont vocation à y répondre favorablement ou à laisser la place à de nouveaux intervenants.

Autre temps fort de la conférence, l'évocation des débats en cours sur la régulation du capital-investissement en Europe et les bonnes pratiques du métier. L'AFIC reconnaît la nécessité d'un cadre commun européen mais souhaite également un niveau de régulation adapté et proportionné aux spécificités de la profession du Capital Investissement, dont il a été rappelé qu'elle ne porte pas de risque systémique. S'agissant des bonnes pratiques, Pierre de Fouquet a rappelé la publication par l'AFIC, en juin 2008, de la Charte des Investisseurs en Capital qui atteste de l'engagement de la profession en faveur d'une gestion professionnelle, de la promotion du dialogue social, de la transparence, et du partage de la valeur.

Sur ce dernier point, Pierre de Fouquet a annoncé la présentation d'un projet de loi visant à permettre le transfert aux salariés d'une partie de la plus-value générée par la cession d'une entreprise. Cette initiative, qui ne vise pas spécifiquement le capital-investissement, fait suite à une concertation avec les pouvoirs publics et les organisations syndicales menée depuis l'été dernier. Une telle mesure permettrait, dès lors qu'un actionnaire cédant majoritaire le déciderait, de partager la richesse créée avec les salariés en soumettant le bénéfice de ce transfert au régime fiscal et social des plus-values (31 % y compris CSG/CRDS).

La conférence a été aussi l'occasion de présenter des témoignages croisés de dirigeants d'entreprises et d'acteurs des différents segments de la profession (capital-risque, développement, transmission, retournement) sur la contribution du capital-investissement à la croissance des entreprises accompagnées et la qualité de la relation entrepreneur/investisseur.

Hervé Novelli, Secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des PME, du Tourisme et des services, est également intervenu et a particulièrement insisté sur le soutien à apporter aux entreprises. Il a rappelé les initiatives et mesures mises en place par le gouvernement pour relancer et renforcer l'investissement. A propos du capital-investissement, il a déclaré : « *Le Capital Investissement est un mode de financement essentiel pour les entreprises à fort potentiel, quel que soit leur stade de développement. Nous comptons plus que jamais sur la profession pour continuer d'accompagner les entreprises françaises et investir à nouveau en 2009* ».

Pour conclure, Pierre de Fouquet a déclaré : « *La conférence annuelle du Capital Investissement revêtait cette année une actualité toute particulière. Le capital-investissement se révèle, en temps de crise, comme l'une des rares sources de financement en fonds propres des entreprises, et notamment des PME. Et ceci dans des conditions financières favorables. Néanmoins, pour ce faire, il faut que la profession puisse continuer de lever les capitaux nécessaires* ».

A propos de l'AFIC

Créée en 1984, l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC), avec plus de 267 membres actifs, regroupe l'ensemble des structures de Capital Investissement installées en France : Sociétés de Capital Risque (SCR), Fonds Communs de Placement à Risque (FCPR), Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI), Fonds d'Investissement de Proximité (FIP), sociétés de gestion, sociétés de conseil, fonds de fonds, sociétés d'investissement.... En outre, l'AFIC compte 200 membres associés issus de tous les métiers – avocats, experts-comptables et auditeurs, conseils, banquiers... – qui accompagnent et conseillent les investisseurs et les entrepreneurs dans le montage et la gestion de leurs partenariats.

L'AFIC, à travers sa mission de déontologie, de contrôle et de développement de pratiques de place, figure au rang des deux associations reconnues par l'AMF et dont l'adhésion constitue pour les sociétés de gestion une des conditions d'agrément. C'est la seule association professionnelle spécialisée sur le métier du Capital Investissement.

Outre les services qu'elle rend à ses adhérents (veille juridique, réglementaire et fiscale ; études et statistiques ; formation ; développement et communication...), la vocation de l'AFIC est de fédérer, représenter et promouvoir la profession du Capital Investissement auprès des investisseurs institutionnels, des entrepreneurs, des leaders d'opinion et des pouvoirs publics. Elle contribue, dans le cadre d'un dialogue permanent, à l'amélioration du financement de l'économie, en particulier à destination des PME-PMI, à la stimulation de la croissance et la promotion de l'esprit d'entreprise.

Avec plus de 20% du marché européen, l'industrie du Capital Investissement française se classe au 1er rang d'Europe Continentale et au 3ème rang mondial.

Pour plus d'information : www.afic.asso.fr

Contacts presse : Stéphanie Elbaz, Publicis Consultants – Tel : 01 57 32 85 92 – stephanie.elbaz@consultants.publicis.fr